

MAZARS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon
131 Boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE

EUREX CHABERT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon
74 rue Maurice Flandin
69003 LYON

SergeFerrari Group

S.A. au capital de 4.919.703,60 Euros

Siège Social : Zone Industrielle – 38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN

R.C.S. VIENNE 382 870 277

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée générale des actionnaires de la société SergeFerrari Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention de prestation de services avec la Société Ferrari Participations

Prestataire : Société Ferrari Participations

Entrée en vigueur de la convention : 1^{er} Janvier 2015

Durée : 1 an renouvelable ensuite par tacite reconduction par période d'un an.

Objet : conseils et assistances de la Société Ferrari Participations en matière de :

- Stratégie et développement,
- Finance et gestion de trésorerie,
- Communication financière et relations investisseurs,
- Assistance en matière de Propriété Intellectuelle : dépôt, protection et gestion des marques.
- Administration fiscale et gestion des assurances,
- Ressources humaines,
- Développement commercial,
- Développement industriel et qualité,
- Recherche & Développement,
- Développement durable et environnement.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Ferrari Participations souhaite mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du groupe, et à cette fin, définir les priorités stratégiques et les axes de développement du groupe en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant tout en participant activement à l'animation de la bénéficiaire, notamment par l'harmonisation et la centralisation d'un certain nombre de services administratifs et organisationnels.

Ferrari Participations dispose de l'infrastructure suffisante et d'un personnel qualifié à cet effet, ayant principalement pour fonctions d'assurer des tâches d'administration, de gestion du personnel, d'assistance à la direction financière et juridique, d'assistance en matière de développement commercial, d'assistance à la direction industrielle et qualité, en matière de développement durable, de recherche et développement, ou autres fonctions importantes et nécessaires à la bonne marche du groupe.

Rémunération :

Montant comptabilisé en charges pour 2018 : 252.019 euros HT

Dirigeants concernés :

Sébastien FERRARI : Président de la Société Ferrari Participations et Président Directeur Général de la Société SergeFerrari Group

Romain FERRARI : Directeur Général de la Société Ferrari Participations et Directeur Général Délégué de la Société SergeFerrari Group

Philippe BRUN : Directeur Financier de Ferrari Participations et Directeur Général Délégué de SergeFerrari Group

2. Caution donnée pour la filiale GIOFEX France :

Dans le cadre de la mise en place d'une facilité bancaire, SergeFerrari Group s'est portée caution pour 1.500.000 € pour sa sous-filiale GIOFEX France (filiale de GIOFEX Group).

Dirigeants concernés :

Sébastien FERRARI : Président Directeur Général de la Société SergeFerrari Group et Director de GIOFEX Group

Philippe BRUN : Directeur Général Délégué de SergeFerrari Group et Director de GIOFEX Group

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 19 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Pierre BELUZE
Associé

EUREX CHABERT
Martine CHABERT
Associée

